

CAHIERS LANDARC RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

LE TEXTE

La longueur de l'article ne doit pas excéder 12 000 signes espaces non compris (de 1 à 5 pages incluant les références bibliographiques). La police utilisée devra être Garamond 12.

- le titre de l'article, explicite et concis, mentionnant la période chronologique, le secteur géographique et le thème (Garamond Gras taille 18 Petites Majuscules),
- une liste de mots-clés (4 à 8), en français et en anglais,
- un résumé (quelques lignes, une dizaine au maximum), en français et en anglais,
- le texte courant,
- les notes en bas de page numérotées en continu en taille 10,
- les références bibliographiques en fin d'article,
- les appels à figures dans le texte (entre parenthèse et en gras),
- les légendes des figures à la fin de l'article.

PRESENTATION DES MANUSCRITS

Les textes des articles seront fournis en Word, au format Doc, sur support informatique. Les articles ainsi que les figures seront à envoyer à cette adresse : jean.soulat@landarc.fr

Les textes seront présentés le plus simplement possible, sans aucune mise en page : ni colonnes, ni saut de pages, ni paragraphes solidaires. Prévoir cependant une hiérarchie très claire de titres et de sous-titres à trois ou quatre niveaux au maximum :

- Contexte de découvert
- Description de ou des objets
- Analyse
- Conclusion
- Références bibliographiques

Les petits nombres seront écrits en toutes lettres (de 0 à 10). Les mesures, les pourcentages, les dates seront écrites en chiffres arabes, les siècles en chiffres romains (pas d'exposant).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les appels bibliographiques seront présentés en note de bas de page sous la forme suivante :

- Nom de l'auteur, Année de parution, numéro de pages cités.
- On utilisera l'abréviation *et al.* lorsque les auteurs sont au nombre de trois ou plus (mais tous les auteurs seront mentionnés en bibliographie).

Le récapitulatif des références bibliographiques sera positionné en fin d'article sous le titre « Références bibliographiques ». Elles devront être écrites sous cette forme :

- Ouvrage : Nom de l'auteur, Initiales du prénom, Année de parution, *Titre complet*, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages et de figures (*collection*, numéro de tome dans la collection).

Exemple : Giuliano G., 1992, *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 240 p., 151 fig. (*Documents d'Archéologie Française*, 33).

- Article dans un périodique : Nom de l'auteur, Initiales du prénom, Année de parution (et non de tomason), « titre », *nom du périodique*, tome, fascicule, pages.

Exemple : Thévenin A., 1990, « Du Dryas III au début de l'Atlantique : pour une approche méthodologique des industries et des territoires dans l'Est de la France (première partie) », *R.A.E.*, t. 41, fasc. 2, p. 177-212.

LES ILLUSTRATIONS

Le nombre d'illustrations n'est pas limité.

Toutes les figures doivent être appelées dans le texte, selon l'ordre de leur apparition ; l'auteur peut indiquer, sur une feuille à part, ses vœux pour leur mise en page. Les légendes doivent être complètes et précises et mentionner les auteurs des illustrations ; elles seront fournies sur une liste à part, à la suite du texte.

Les figures doivent être fournies montées. La composition doit être équilibrée, avec des échelles graphiques (indispensables), lisibles et avec des trames supportant la réduction. Les échelles seront constantes pour la même catégorie d'objets, de plans ou de cartes.

Il est rappelé que toute carte doit être impérativement pourvue d'une échelle et d'une orientation. Sauf cas exceptionnel, la règle veut que le nord soit toujours orienté vers le haut.

Les tableaux sont considérés comme des figures (numérotation, appel...) et fournis sur papier et fichiers informatiques séparés.

Enfin, les auteurs doivent s'assurer que leurs illustrations sont libres de droits. La revue n'est pas responsable des problèmes qui pourraient se poser à ce sujet.

QUALITE DE L'ILLUSTRATION

- Lorsqu'elle est numérisée : la taille (résolution) d'une illustration informatisée destinée à être publiée en offset ne doit pas être inférieure à 300 dpi (photo), voire 600 à 800 dpi pour des illustrations au trait (céramiques, etc.) ; il n'est par contre pas nécessaire de dépasser les 800 dpi. L'épaisseur minimale autorisée est de 0,25 pt. Le pourcentage minimal des grisés est de 10 %. Tous les fichiers (Illustrator et Photoshop) doivent être enregistrés de préférence en .jpg.

- Les photographies doivent être de très bonnes qualités, nettes et contrastées. La couleur est souhaitable.